NOTE DE L'ARCHITECTE CONSTRUCTEUR

PRECISANT par NIVEAU la CHARGE

DES PLANCHERS au M2

Bâtiment à Rez-de-chaussée

Sous/sol — Dallage sur terre plein pouvant supporter de 300 kgs à 1.200 kgs au m2.
Cette variation est dûe au seul fait que le sol est réalisé par un dallage et permet dans les locaux archives, mécanographie, réserves de supporter ces surcharges.

Rez-de-chaussée — Partie public, halte d'enfants
Bureaux 350 kgs au m2

Partie restaurant 350 kgs au m2

Bâtiment en aile perpendiculaire à la grande plate forme

Rez-de-chaussée)
1er étage (
2è étage)
3è étage (350 KGS AU M2;
4é étage)
5è étage (
6è étage partiel)

Parisle15/6/6[illegible]